

académie
Dijon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire

Mâcon, le 30 aout 2019

L'inspecteur d'académie
- directeur académique
des services de
l'éducation nationale

Adjointe à l'IA – DASEN
en charge du 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Janique Frayer-Miettaux

Téléphone
03 85 22 55 05
Télécopie
03 85 38 34 46
Courriel
len.macon-adj@ac-dijon.fr

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

Note de service : « Accompagnateurs sorties avec nuitée(s) et accompagnateurs natation scolaire »

Cette note vient compléter la circulaire départementale d'avril 2018 concernant les intervenants extérieurs

A partir de la rentrée scolaire 2019, et pour des raisons de sécurité liées à l'aide à l'encadrement des élèves qui nous sont confiés, les services de la DSDEN de Saône-et-Loire procéderont à la vérification systématique de l'honorabilité des accompagnateurs bénévoles pour les sorties avec nuitée(s) et des accompagnateurs de natation scolaire.

A cette fin, les directrices et directeurs transmettront à la DSDEN, par la voie hiérarchique, une liste dûment renseignée des accompagnateurs natation scolaire et sortie avec nuitée(s) sur le formulaire téléchargeable en ligne sur le site EPS 71, rubrique « textes réglementaires, intervenants extérieurs »

Il faut rappeler qu'il ne s'agit en aucun cas d'un agrément pédagogique des personnes concernées ; réglementairement, leur action se limitera donc, comme auparavant, strictement à de l'aide à l'encadrement.



Fabien BEN